

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

08/06/2020

Date d'affichage

12/06/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

30/06/2020

et publication du :

30/06/2020

L'an deux mille vingt, le seize juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de BEAULIEU, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent, Mme BADAROUX Julie

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :** Néant**Etai(ent) excusé(s) :**A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL12_16062020

Objet : Avenant à la convention d'accompagnement du projet de création d'une maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie sur la commune de BEAULIEU du 3 mars 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée le 3 mars 2020, approuvée par délibération du 26 février 2020, avec l'Association MSA Services Rhône-Alpes, d'accompagnement du projet de création d'une maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA) sur la Commune de BEAULIEU.

Il présente l'avenant à cette convention ayant pour objet la réorganisation du déroulé de la prestation délivrée de MSA Services Rhône-Alpes, compte tenu de la crise sanitaire, et la révision des modalités de règlement de la commune.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'avenant à la convention d'accompagnement du projet de création d'une maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA) sur la Commune de BEAULIEU du 3 mars 2020 ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour cette mise en oeuvre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

